

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL - ESAT -



1 / Présentation générale

Situation géographique
Mission générale
Vie de l'établissement

2 / Le cadre de vie

L'accueil
Votre vie professionnelle
L'organisation du travail

3 / L'accompagnement

Les filières métiers
L'équipe pluridisciplinaire
Le réseau Esatco

4 / Vos représentants

Le délégué des travailleurs
L'instance mixte QVT
Le CVS

5 / Informations pratiques

Le PPA
Bienveillance et respect de vos droits

BIENVENUE

Toute l'équipe d'Esatco Poitou vous souhaite la bienvenue.

Chaque professionnel est là pour faciliter votre installation et vous offrir, au quotidien, un accompagnement de qualité, répondant à vos besoins et à votre parcours professionnel.

Les informations contenues dans ce livret vous permettront de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches.

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous accompagner dans vos parcours professionnels, assurer votre sécurité et respecter votre intimité sont les objectifs de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La Direction

1.1. Situation géographique

Esatco Poitou possède 4 sites de production dans la Vienne.

Le site de Saint-Benoît est implanté sur la commune du même nom. Les travailleurs peuvent aisément y accéder en bus depuis leur lieu de résidence.

Le site de Lizant est situé en zone rurale dans le Sud Vienne à proximité de Civray.

Le site avicole de Lavausseau, situé dans la commune du même nom, se trouve à 30 minutes de Poitiers. Une navette permet aux travailleurs de s'y rendre chaque jour.

Esatco Poitou dispose également d'un pressing, situé au cœur de la ville de Civray.

- **Site de Saint-Benoît**

9 rue de Chantejeau, 86280 Saint-Benoit

- **Site de Lavausseau**

20 chemin de Chatcourteau, 86470 Boivre-La-Vallée

Le secrétariat est ouvert de 08h00 à 17h00 sauf le vendredi de 08h00 à 12h00.

Téléphone : 05 49 55 80 50

Mail : esat.cv@unapei86.fr

- **Site de Lizant**

17 Le Cabeau, 86400 Lizant

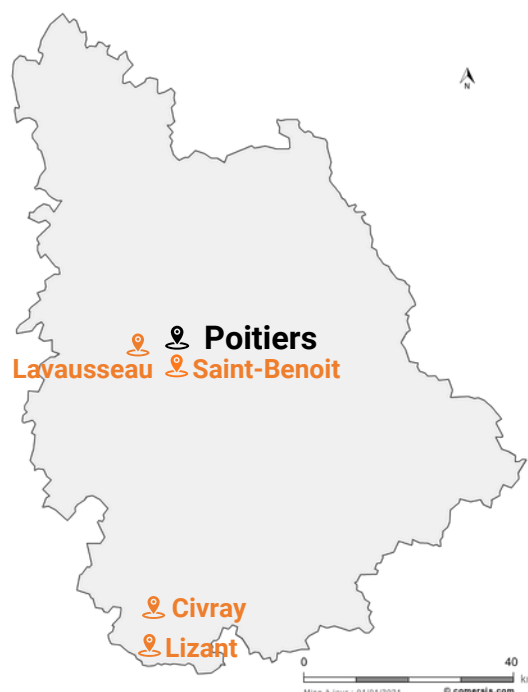
- **Site de Civray**

19 Place du Maréchal Leclerc, 86400 Civray

Le secrétariat est ouvert de 08h30 à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi (pas d'accueil le vendredi).

Téléphone : 05 49 87 31 08

Mail : esatsv@unapei86.fr



1.2. Mission générale

L'Établissement de Service et d'Accompagnement par le Travail (ESAT) est un établissement médico-social géré par l'Unapei 86, représenté par la Directrice.

Esatco Poitou est agréé pour l'accueil de 204 travailleurs (équivalents temps plein).

Les travailleurs y exercent une activité professionnelle adaptée organisée autour de huit filières métiers, réparties sur quatre sites de production.

Esatco Poitou vous accueille et vous accompagne en vous proposant : des activités à caractère professionnel, des actions de formation visant à développer vos compétences, votre polyvalence et votre autonomie, un soutien médico-social et éducatif favorisant votre épanouissement personnel et social.

1.3. Vie de l'établissement

L'ESAT de Chantejeau a ouvert ses portes en 1962, sous l'impulsion de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Poitiers pour une capacité de 66 places réparties en 7 ateliers. Il était le premier Centre d'Aide par le Travail (CAT) à caractère industriel créé dans le département de la Vienne.

Le CAT de l'APEI de Civray ouvre en septembre 1981 avec une capacité de 40 places concomitamment à l'ouverture de 20 places en Foyer d'hébergement sur la commune de Lizant. Cet effectif a ensuite augmenté régulièrement pour atteindre 60 places en 2003.

Après la fusion des APEI de Poitiers et Civray en 2004, un arrêté de 2016 a confirmé le regroupement des deux sites de Chantejeau et de Lizant sous un agrément unique.

En 2020, l'ESAT devient Esatco Poitou en rejoignant la marque Esatco Grand-Ouest. Cette évolution illustre le dynamisme de l'établissement et sa capacité à s'adapter aux évolutions de la société.



2.1. L'accueil

Vous devez avoir 18 ans et plus, avoir été orienté(e) par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficier d'une orientation ESAT.

Vous devez solliciter l'établissement pour une visite en contactant le secrétariat.

Si vous désirez travailler à l'ESAT, adressez-nous un courrier indiquant vos souhaits de lieux de stage et d'ateliers, accompagné de votre parcours professionnel ou scolaire.

2.2. Votre vie professionnelle

- **La rémunération :**

En tant que travailleur en situation de handicap accueilli à l'ESAT, vous bénéficiez d'une rémunération garantie versée par l'établissement.

Si vous exercez votre activité professionnelle à l'ESAT à temps plein, le montant de cette rémunération garantie est compris entre 55 % et 110 % du SMIC ; pour une activité à temps partiel, quelle qu'en soit la durée, cela entraîne une réduction proportionnelle du montant de cette rémunération garantie.

- **La formation professionnelle :**

Dans le cadre de votre accompagnement vous participerez aux actions d'apprentissage et de formation qui auront été préalablement et conjointement identifiées comme nécessaires au maintien et au développement de vos connaissances et de vos compétences professionnelles.



Selon votre situation et votre projet professionnel, un ou plusieurs stages pourront vous être proposés.

La décision définitive de votre entrée dans l'établissement sera prononcée par la Direction. Vous signerez un contrat d'accompagnement par le travail avec une période d'essai de 6 mois.



- **La Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience :**

L'ESAT est engagé dans le dispositif «Différent et Compétent» Poitou Charentes.

A ce titre, il est possible d'intégrer un parcours de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience.



- **Le soutien extra-professionnel :**

Vous pouvez bénéficier d'actions éducatives favorisant l'accès à l'autonomie et l'implication dans la vie sociale qui se déroulent hors de votre temps de travail.

2.3. L'organisation du travail

En tant que travailleur d'ESAT, vous travaillez environ 224 jours par an. Vous bénéficiez de 25 jours de congés annuels (5 semaines) et de 3 jours de congés mobiles à l'initiative de la Direction, notamment pour des besoins liés à des rendez-vous.

Vos congés sont organisés en concertation et par roulement d'équipes afin d'assurer la continuité des activités.

- **Les repas :**

Les repas sont fournis et servis sur les sites de l'ESAT. Les régimes alimentaires spécifiques liés à la santé sont pris en compte sur présentation d'une ordonnance médicale. Vous pouvez prendre vos repas à l'extérieur de l'ESAT ou apporter votre repas si vous le souhaitez, cela doit être stipulé dans un avenant au contrat d'accompagnement par le travail dans le cadre de votre Projet Professionnel d'Accompagnement.

- **Les déplacements en lien avec votre activité professionnelle :**

Les déplacements liés à votre activité professionnelle sont assurés par l'ESAT. Vous pouvez aussi faire partie d'une équipe de mobilité et utiliser les véhicules de l'ESAT, sous réserve d'avoir un permis de conduire valide et une autorisation délivrée par la direction.

- **Les transports domicile-travail :**

Une partie des frais de transports pour le déplacement entre le domicile et le travail peuvent être prise en charge sous condition.

- **Les outils de travail :**

La tenue de travail, le matériel, l'outillage et les équipements de protection individuelle sont fournis et entretenus par l'établissement. Vous devez obligatoirement les porter.

Une note annuelle relative aux congés et au fonctionnement de l'ESAT est transmise chaque année.



3.1. Les filières métiers

Historiquement centré sur des travaux de sous-traitance en atelier (conditionnement ou assemblage), Esatco Poitou a, au fil des années, fait évoluer son activité vers des prestations de services.

Esatco Poitou propose aujourd'hui 8 filières métiers réparties sur ces 4 sites :

- Site de Saint-Benoît
- Site de Lavausseau
- Site de Lizant
- Pressing de Civray



Espaces verts



- Entretien des espaces verts
- Création et aménagement d'espaces paysagers
- Bois de chauffage

Métiers de bouche / Restauration



- Restauration collective
- Portage de repas à domicile



Aviculture



- Élevage en plein air
- Abattage
- Ventes

Métallerie



- Travail des métaux
- Réalisation d'équipements industriels



3.1. Les filières métiers



Nettoyage et Entretien des bâtiments

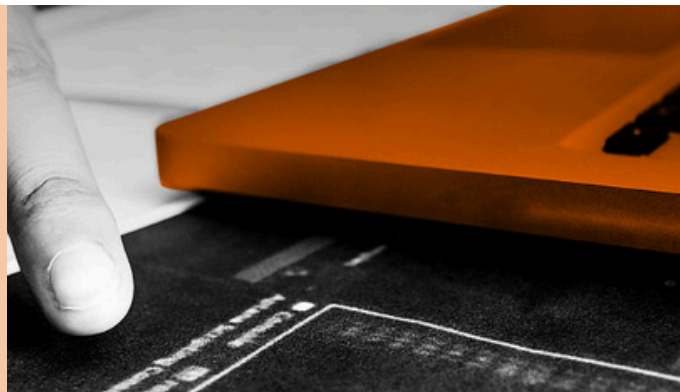


- Entretien des locaux
- Nettoyage des bâtiments
- Déménagement

Métiers du Numérique et Communication



- Gestion électronique de documents
- FALC



Services, Prestations Industrielles et Logistique



- Conditionnement
- Sous-traitance industrielle
- Prestation en entreprise

Blanchisserie Industrielle - Textile



- Blanchisserie
- Pressing



Un site internet spécialement dédié aux offres de services Esatco Poitou référence l'ensemble des filières existantes.



<https://www.esatco86.fr/>

3.2. L'équipe pluridisciplinaire

Tout au long de votre parcours à l'Esatco Poitou, une équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans votre projet.

LE SERVICE PRODUCTION

- Les moniteurs assurent l'encadrement technique des activités professionnelles.
- Les ouvriers de production produisent une prestation ou une production en collaboration avec une ou plusieurs personnes en situation de handicap.

LE SERVICE SOUTIEN PROFESSIONNEL

- Une infirmière est chargée de la prévention (hygiène, sécurité) et de l'accompagnement à la médecine du travail.
- Des Éducateurs Techniques Spécialisés et les coordonnateurs renforcent la dimension apprenante du travail et coordonnent les projets professionnels.
- Le chargé d'insertion professionnelle aide et accompagne dans le développement des capacités de sociabilisation, d'autonomie et d'insertion professionnelle.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

- Le service est chargé de l'accueil physique et téléphonique et des démarches administratives.
- Des secrétaires commerciales et comptables réalisent des opérations de gestion administrative, de suivi commercial et de comptabilité.

LE SERVICE QUALITÉ - SÉCURITÉ

- Il veille à ce que la qualité des produits et les méthodes employées par les équipes soient conformes avec les procédures et normes légales en vigueur.

L'ENCADREMENT

- La direction assure la bonne marche globale de l'établissement et est garante des activités de production, des actions éducatives, sociales et pédagogiques ainsi que des aspects sociaux et de gestion.
- Les chefs d'ateliers sont en charge du pilotage des activités de production en lien avec les projets des personnes.
- Le chef de service soutien professionnel.

3.3 Le réseau Esatco

Impulsé à la fois par une volonté de rénovation de son action auprès des publics accueillis et par la nécessité de maintenir son attractivité commerciale face à des marchés de plus en plus volatils.

Ce changement au sein des ateliers ouvre de nouvelles perspectives en termes de diversification des activités et d'inclusion.



4.1. Le délégué des travailleurs

Le délégué des travailleurs est chargé de représenter ces derniers auprès de la direction.

Le délégué des travailleurs est ainsi investi de plusieurs missions fondamentales, notamment :

- Il aide et conseille chaque travailleur qui le souhaite
- Il porte les réclamations individuelles à la Direction
- Il participe au Conseil de la Vie Sociale et aux réunions de l'instance mixte
- Il s'assure que l'on respecte les droits des travailleurs

Pour garantir l'exercice effectif de leur mandat, les délégués disposent d'un temps de délégation de cinq heures par mois.

La réussite de ce nouveau dispositif repose en grande partie sur la qualité de la formation et de l'accompagnement des délégués des travailleurs. À cet égard, une formation spécifique est mise en place pour les élus.

4.2. L'instance mixte QVT

L'instance mixte est une commission portant sur la qualité de vie au travail.

Cette dernière a pour rôle de formuler des avis et des propositions sur :

- La qualité de vie au travail (QVT)
- L'hygiène et la sécurité
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels

Cette instance, qui se réunit au moins une fois par trimestre est composée :

- Des représentants des travailleurs issus du Conseil à la Vie Sociale
- Du délégué des personnes
- Des représentants des professionnels de l'ESAT

4.3. Le CVS

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échanges et de rencontres. Il permet l'expression des personnes accompagnées, des familles, des représentants légaux et des salariés. Les personnes accueillies sont au cœur de ce dispositif.

Il est constitué d'une majorité de représentants de personnes accompagnées et de leurs familles ou représentants légaux. Un Conseil de Vie Sociale se tient au minimum trois fois par an dans l'établissement.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- Les projets de travaux et d'équipements
- L'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

5.1. Le Projet Professionnel d'Accompagnement

Le Projet Professionnel d'Accompagnement est élaboré avec vous, dans le respect de vos choix, de vos besoins et de votre consentement. Il fait l'objet d'une évaluation régulière et d'un bilan partagé au minimum une fois par an.

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque personne bénéficie d'un accompagnement individualisé.

Le PPA décline les objectifs poursuivis par la personne et les modalités d'accompagnement.

Un processus d'évaluation accompagne les étapes du Projet Professionnel pour adapter et réajuster l'intervention des professionnels.

Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année a minima. Il est alors réactualisé.

S'il est important d'explorer « la vie d'avant » de la personne accueillie, il l'est tout autant de s'interroger sur ses envies pour aujourd'hui et demain.

Le Projet Professionnel d'Accompagnement, repose sur un dialogue, un échange avec chaque personne et ses proches, ... avec l'accord de la personne.

Il s'agit de recueillir les goûts, les souhaits, les habitudes, les croyances, les centres d'intérêts, l'histoire de la personne afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

5.2. Bienveillance et respect de vos droits

L'accompagnement des enfants, adolescents, adultes dans les établissements de l'Unapei 86 s'inscrit dans une culture de la bienveillance, c'est à dire d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. A l'appui des Recommandations de Bonnes Pratiques (RBPP) de la HAS, l'ESAT est engagé dans une démarche de bienveillance.

L'accompagnement au quotidien favorise un questionnement permanent et un débat entre professionnels et personnes accompagnées, afin de répondre avec souplesse et adaptation à la singularité des personnes et des parcours.

Des référents bienveillance sont nommés au sein de l'établissement.

4.3.1. La gestion des événements indésirables

En application de la loi, l'établissement a une démarche de gestion des événements et situations indésirables qui pourraient survenir (les événements indésirables font référence à « toutes les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats attendus dans l'accompagnement d'une situation habituelle et qui sont ou pourraient être sources de dommages »). Une analyse et des actions correctives sont systématiquement définies et mises en œuvre.

4.3.2. Les recours possibles en cas de manquement à vos droits

Vous pouvez exprimer des plaintes et réclamations par mail, téléphone ou sur notre site internet. Une réponse vous est apportée dans les meilleurs délais. Vous avez également la possibilité d'envoyer un courrier au directeur ou de faire appel aux personnes qualifiées.

4.3.3. Accès et confidentialité des informations

Des informations personnelles sont recueillies et inscrites dans un dossier nous permettant de vous accompagner de manière cohérente et coordonnée et au plus près de vos besoins. Ce dossier unique comporte des données sur un dossier papier et sur un support informatique déclaré à la CNIL conformément au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

La communication des documents et données vous concernant s'effectue dans le respect des règles de confidentialité.

Afin de participer efficacement à votre accompagnement, votre espace santé sera alimenté de tous les documents utiles à la prévention, la continuité et la coordination de votre accompagnement. Toutes les actions réalisées sont tracées et visibles dans votre profil "Mon espace santé".

4.3.4. Les ressources

En outre, depuis la loi du 2 janvier 2002, il vous est reconnu un certain nombre de droits et de devoirs dans l'établissement. Notre responsabilité est de les mettre en œuvre et de les faire respecter. Dans ce sens, vous trouverez en annexe de ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service.

D'autres ressources sont accessibles pour échanger et vous reconforter en cas de situations difficiles :

- **Numéro vert pour les personnes en situation de handicap** : 0 800 360 360
- **MDPH 86** : 05 49 45 97 77
- **Numéro maltraitance** : 3133

Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes.

4.3.5. Personne qualifiée

En cas de désaccord, de problème important qui paraît insoluble avec l'établissement ou le service ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez faire appel à « une personne qualifiée ».

Celle-ci a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et l'établissement concerné de trouver une solution aux difficultés rencontrées.

La personne qualifiée est une personne extérieure à l'établissement ou au service et son intervention est gratuite.

Vous trouverez la liste des personnes qualifiées et les coordonnées pour pouvoir les contacter en annexe du livret d'accueil.